



Audrey Aptel
Consultation spécialisée
en Psychologie du travail
Coaching professionnel
Diagnostic RPS et QVT
Formation

1 ruelle des arches
57130 JOUY AUX ARCHES
Tel : 07 81 30 08 81
www.audreyaptelpsy.com
ADELI : 57 93 1108 5
SIRET : 813 752 581 000 13

Qui suis-je ?

Psychologue du travail diplômée depuis 2010, je suis forte d'une expérience de plus de 11 années en service de santé au travail interentreprises. Je suis également formatrice depuis 2012 pour l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), afin de transmettre mon savoir-faire et mes connaissances aux acteurs de prévention tels que Médecins du travail, Agents de CARSAT ou Inspecteurs du travail.

Passionnée par la question de la santé mentale au travail, je me suis spécialisée durant ces années dans la prévention des risques psychosociaux en entreprise, l'accompagnement du changement et la prise en charge de la souffrance au travail, tant sur le plan collectif, qu'individuel.

J'interviens dans tous secteurs d'activité pour des structures de tous statuts et de toutes tailles.

Depuis 2018, je me suis particulièrement intéressée à l'accompagnement des managers et dirigeants d'entreprises via un travail de thèse sur ce sujet.

Prévenir les Risques Psychosociaux (RPS) ?

- **Pour engager une démarche de prévention des RPS adaptée à votre situation, je réalise systématiquement un travail approfondi de la demande d'intervention.** Celui-ci se base sur l'analyse d'indicateurs de fonctionnement de l'entreprise et de santé des salariés (analyse documentaire, entretiens avec les interlocuteurs clés tels qu'employeur, représentants du personnel ou médecin du travail).
- **Nous négocions ensemble les conditions sociales favorables à cette démarche de prévention, afin d'en garantir la sécurité et l'utilité** (cadre de la confidentialité, de l'expression de tous, centrage sur le travail, engagements des différents acteurs, sensibilisation aux RPS afin de parler le même langage...). Si de nombreux diagnostics bons techniquement ne permettent pas la mise en œuvre de la prévention sur un plan concret, c'est que cette étape est parfois négligée.
- **Une fois ces étapes préalables réalisées, il s'agit de mobiliser les différents outils de la prévention,** adaptés à votre culture d'entreprise, la taille de votre effectif, le périmètre d'intervention, les difficultés rencontrées, les objectifs définis... Ainsi, je pourrai :
 - réaliser des **observations** de l'activité réelle,
 - mettre en œuvre la passation d'un **questionnaire et en analyser les résultats,**
 - animer **des entretiens individuels ou collectifs,**
 - ou vous proposer une modalité « **formation-action** » afin de vous rendre plus autonome sur le sujet.
- A l'issue de la récolte des données et de **l'analyse, une restitution** est organisée avec l'employeur, les représentants du personnel et éventuellement l'ensemble des salariés. Un **rapport écrit** est remis à l'entreprise.

L'essentiel dans cette démarche est de tisser un lien de confiance entre intervenant et acteurs de l'entreprise et d'être au clair sur les attentes de chacun.

Je mets en avant une position dite « haute » sur le cadre et la méthodologie d'intervention qui relève de mon expertise, et une position dite « basse » sur le contenu, qui relève de l'expertise des acteurs de l'entreprise.

Le cadre de la prévention est centré sur l'organisation du travail et l'analyse de l'activité réelle.
Il exclut la recherche de responsabilité de qui que ce soit dans la problématique RPS. Il ne se place pas non plus au niveau de l'analyse psychologique des personnes et ne peut servir une démarche juridique.